



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} février 2008
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 17^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 12 novembre 2007, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 127 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007
(*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009
(*suite*)

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et mesure spéciale recommandée pour donner suite à la résolution 61/240 de l'Assemblée générale

Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Centre CNUCED-OMC du commerce international

Accord supplémentaire entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie concernant l'usage des locaux du Palais de la Paix à La Haye

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2008-2009

Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-59337 (F)



Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 127 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 *(suite)*

Point 128 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 *(suite)*

Budget de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et mesure spéciale recommandée pour donner suite à la résolution 61/240 de l'Assemblée générale
(A/62/7/Add.3 et A/62/175)

Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
(A/62/7/Add.13; A/C.5/62/2)

1. **M^{me} González Posse** (Présidente du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies), présentant le rapport du Comité mixte sur le budget de la Caisse (A/62/175), indique que celui-ci porte sur le budget-programme de la Caisse pour l'exercice 2006-2007 et sur son projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009. En outre, à titre exceptionnel, il est donné suite dans le rapport à la résolution 61/240 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a invité le Comité mixte à présenter une mesure spéciale pratiquement envisageable qui permette d'atténuer comme il convient les conséquences préjudiciables de la dollarisation en Équateur.

2. La section I du rapport fait état de l'accroissement constant de l'ampleur et de la portée des activités de la Caisse, qui compte actuellement 22 organisations affiliées et plus de 155 000 participants actifs et bénéficiaires, ce chiffre ayant enregistré une augmentation de 42 % en 10 ans. Au 31 octobre 2007, la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse était de 42,3 milliards de dollars, montant jamais atteint auparavant. Celui des prestations servies en 2006 dépassait 1,5 milliard de dollars.

3. Le budget de la Caisse est formé de trois grandes composantes : les frais de gestion administrative, les frais de gestion financière et les frais d'audit. Comme l'avaient demandé le Comité permanent du Comité mixte et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la Caisse a modifié la présentation de son budget selon le modèle à suivre

dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats. Les demandes de ressources ont donc pu être alignées sur les programmes de la Caisse. Seules des informations synthétiques figurent dans le corps du document, les explications et les informations secondaires étant présentées en annexe.

4. Le rapport d'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007 fait apparaître une réduction des crédits de 6,1 millions de dollars, dont 1,5 million sont imputables à la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des frais de gestion administrative et 4,6 millions à celle des crédits ouverts au titre des frais de gestion financière. Compte tenu de cette réduction, le montant révisé des crédits pour l'exercice biennal 2006-2007 s'établirait à 104 537 700 dollars, dont 16,2 millions de dollars dus par l'ONU en vertu de l'accord de partage des coûts en vigueur. Le Comité mixte a également recommandé qu'un crédit révisé de 144 100 dollars au titre des dépenses extrabudgétaires soit financé par les organisations affiliées à la Caisse.

5. La section III du rapport expose le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 et donne la justification des économies ou des accroissements de ressources prévus pour chacune des trois principales composantes du budget. Les frais de gestion administrative regroupent les frais liés à la gestion des cotisations, au versement des pensions, à l'exploitation des systèmes informatiques et à la fourniture de services administratifs aux fonctionnaires de la Caisse; les frais de gestion financière concernent l'ensemble des activités nécessaires à l'obtention d'un rendement optimal des investissements et à la diversification du portefeuille de la Caisse; les frais d'audit découlent des audits internes et externes auxquels sont soumises les opérations administratives du secrétariat de la Caisse et les opérations de placement effectuées par le Service de la gestion des placements. Pour chaque composante, un tableau récapitule les objets de dépense, les postes demandés et les activités prévues.

6. Comme le veut la pratique établie, le Comité permanent du Comité mixte a constitué un groupe de travail chargé d'examiner les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2006-2007 et de faire des recommandations sur les propositions budgétaires de la Caisse pour l'exercice biennal 2008-2009. Il est rendu compte de l'examen du projet de budget de la Caisse par le Comité mixte à l'annexe V au rapport. Conformément aux propositions du groupe de travail, le Comité mixte a décidé de recommander

l'approbation du projet de budget de la Caisse pour l'exercice 2008-2009, d'un montant total de 151 millions de dollars, dont 76 millions au titre des frais de gestion administrative, 72 millions au titre des frais de gestion financière, 2,6 millions au titre des frais d'audit et 62 700 dollars au titre des dépenses du Comité mixte. Sur le montant en question, 132 millions de dollars seraient imputés à la Caisse et 19 millions à l'ONU. Le montant estimatif des dépenses du Comité mixte viendrait en déduction du capital de la Caisse. Le Comité mixte a par ailleurs approuvé des dépenses d'un montant de 153 600 dollars, financées au moyen de ressources extrabudgétaires, au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service.

7. En ce qui concerne les postes dont le financement relève des frais de gestion administrative, le Comité mixte a recommandé d'ouvrir des crédits supplémentaires en vue de la création de 15 postes, d'un reclassement et de la transformation de trois postes temporaires en postes permanents. Il a également approuvé le maintien d'un poste extrabudgétaire afférent au régime d'assurance maladie après la cessation de service. Quant au Service de la gestion des placements, le Comité mixte a demandé 10 créations de poste et un reclassement.

8. La Caisse dépensera plus de 700 000 dollars en 2007 en prévision du passage de son ancien système informatique à un progiciel de gestion intégré. Une stratégie complète de mise en service de ce progiciel, budget et plan d'exécution à l'appui, sera présentée au Comité mixte en 2008.

9. Le groupe de travail a approuvé une partie des postes demandés par la Caisse et jugé qu'il serait opportun d'envisager une réponse stratégique à ses besoins de personnel. L'Administrateur de la Caisse et le Représentant du Secrétaire général pour ses investissements se pencheront donc sur la dotation en effectifs et l'organigramme de la Caisse selon leurs attributions respectives. Le Comité mixte examinera leur rapport en 2008.

10. Depuis que la Caisse a emménagé dans ses nouveaux locaux en avril 2005, ses effectifs, y compris ceux qui sont demandés dans le projet de budget pour l'exercice 2008-2009, ont augmenté de 23 %, d'où la nécessité d'agrandir les bureaux de New York. Le montant estimatif des frais de location et de rénovation tient compte de cette nouvelle exigence. En outre, les bureaux de Genève ont dû être modernisés et transférés

en raison de la création du Groupe du service clients, de nouveaux besoins en personnel et du mécontentement croissant des clients de la Caisse à propos de l'accès au Palais des Nations. Des locaux de qualité, d'un coût conforme au crédit ouvert, ont été trouvés à proximité, et le déménagement des bureaux a été achevé en septembre 2007.

11. Sur la question de la péréquation des impôts, le Comité mixte a recommandé que l'Assemblée générale approuve l'imputation des remboursements d'impôts effectués au profit du personnel de la Caisse au Fonds de péréquation des impôts géré par le Secrétaire général pour ce qui est des activités relevant du Fonds général de l'ONU. Il a également demandé l'autorisation de compléter les contributions volontaires versées au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2008-2009 d'un montant maximum de 200 000 dollars.

12. À titre exceptionnel, comme indiqué à la section V de son rapport, le Comité mixte a décidé, comme suite à la résolution dans laquelle l'Assemblée générale lui avait demandé de présenter une mesure spéciale pratiquement envisageable propre à atténuer les conséquences préjudiciables de la dollarisation en Équateur, d'effectuer à titre gracieux un versement ponctuel au profit des retraités et autres bénéficiaires de la Caisse ayant été lésés. Les actuaires étaient convenus que, dans le cas d'un paiement exceptionnel limité aux bénéficiaires touchés par la dollarisation entre le 1^{er} janvier 2000 et le 30 juin 2007, les personnes remplissant les conditions requises formeraient un ensemble fini et les paramètres seraient donc définis de façon à permettre la pleine maîtrise des dépenses. Le coût du versement proposé, estimé à 500 000 dollars, sera imputé sur le capital de la Caisse. Le Comité mixte a expressément fait remarquer que ce versement ne constituerait en aucun cas un précédent pour les mesures qu'il pourrait prendre à l'avenir.

13. Enfin, l'oratrice signale que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé d'approuver les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2006-2007, d'un montant de 104 461 100 dollars, soutenant ainsi sans réserve la proposition du Comité mixte. Toutefois, le chiffre révisé de 104 537 700 dollars inscrit dans le projet de budget se fonde sur un état plus récent des dépenses. Le Comité consultatif a aussi retenu la recommandation faite par le Comité mixte d'approuver le projet de budget, d'un montant de 142 271 300

dollars, avant actualisation des coûts, ou 150 995 100 dollars, après actualisation. Sur ce montant, 132 millions de dollars seraient directement imputables à la Caisse, tandis que la part de l'Organisation s'élèverait à 19 millions de dollars.

14. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/62/2), dit que le montant total des crédits demandés, qui s'élève à 19 millions de dollars (aux taux de 2008-2009), correspond à la part des frais de gestion administrative et d'audit de la Caisse imputée à l'ONU, les crédits supplémentaires demandés s'expliquant essentiellement par les modifications d'effectifs, les activités de maintenance informatique et de prestation de services connexes ainsi que la location de locaux envisagées au titre de la création de postes pour l'exercice biennal 2008-2009.

15. Lorsqu'on applique le nouveau taux de répartition (63,1 %) au montant total des crédits demandés, le montant révisé de la part à imputer sur le budget ordinaire s'établit à 11 998 100 dollars. Un montant de 11 239 900 dollars a déjà été inscrit au chapitre 1 du projet de budget-programme. Si l'Assemblée générale approuve les propositions du Comité mixte, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 748 200 dollars.

16. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports correspondants du Comité consultatif (A/62/7/Add.3 et Add.13), dit qu'il faudrait simplifier et raccourcir encore les documents budgétaires, dont les annexes devraient se concentrer sur les faits essentiels et les chiffres. Au vu de ses investissements en moyens administratifs et technologiques, la Caisse des pensions devrait pouvoir tenir compte d'états de dépenses plus récents.

17. Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité mixte concernant la dotation en effectifs proposée pour la Caisse.

18. En ce qui concerne la proposition d'effectuer à titre exceptionnel et gracieux un versement ponctuel au profit des pensionnés et autres bénéficiaires lésés par la dollarisation en Équateur, un tel versement créerait un précédent qui pourrait exposer la Caisse à d'autres demandes du même ordre. Ce versement ne serait pas

conforme aux Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, en particulier aux dispositions consacrant le principe du remplacement du revenu. Selon le Comité consultatif, la décision à prendre est une décision de principe qui relève de l'Assemblée générale.

19. **M. Farooq** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, approuve le projet de budget de la Caisse des pensions, d'un montant de 151 millions de dollars, ainsi que la dotation en effectifs demandée pour l'exercice biennal 2008-2009. Il espère que tous les postes approuvés seront pourvus avant la fin de 2007. La personne choisie pour le poste de Directeur du Service de la gestion des placements devra être qualifiée et expérimentée, étant donné qu'elle gèrera un portefeuille d'une valeur de plus de 40 milliards de dollars.

20. Le Groupe des 77 et la Chine soutiennent l'approbation des prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2006-2007, d'un montant de 104,5 millions de dollars, et saluent les gains d'efficacité obtenus par la Caisse.

21. Pour ce qui est des pensionnés et autres bénéficiaires auxquels la dollarisation en Équateur a porté préjudice, le Comité mixte a avancé des propositions judicieuses qui, en cas d'approbation, pourraient aboutir au règlement juste et rapide du problème.

22. Les rapports à venir du Secrétaire général devraient renseigner sur la façon dont les avoirs de la Caisse des pensions, d'un montant considérable, sont gérés et dont les placements de la Caisse sont diversifiés, en particulier dans les pays en développement. Ils devraient par ailleurs comporter une étude approfondie de la gestion actif-passif mettant en lumière les risques financiers courus et débouchant sur des recommandations en matière de répartition des avoirs.

23. **M. Fermín** (République dominicaine), s'exprimant au nom du Groupe de Rio, se range à l'avis du Comité consultatif selon lequel la mise en œuvre de la proposition visant à atténuer les effets de la dollarisation sur la pension des retraités équatoriens est une question de principe sur laquelle l'Assemblée générale devrait se prononcer à la session en cours. Le cas échéant, la délégation dominicaine est disposée à approuver la mise en œuvre de cette proposition.

24. L'orateur souhaite obtenir des renseignements sur les mesures qui ont été prises pour veiller à ce que la Caisse des pensions effectue des placements dans les pays en développement, notamment dans les pays de sa région, conformément à la politique de diversification géographique des placements. Il salue avec enthousiasme les résultats de la Caisse, qui se sont traduits par une hausse sensible de la valeur de ses avoirs.

25. **M. Rashkow** (États-Unis) se félicite que la Caisse des pensions ait conservé une situation actuarielle saine et soit parvenue à accroître notablement la valeur commerciale de ses avoirs.

26. Le développement des activités de la Caisse doit s'accompagner d'un durcissement de la discipline budgétaire. Or, le montant total des dépenses qui figurent dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009, avant actualisation des coûts, est supérieur de 28 % au montant inscrit au budget de l'exercice antérieur, dont la Caisse a pourtant indiqué avoir sous-utilisé certains crédits. La Caisse a également fait savoir que 14 postes demeuraient vacants à la fin de 2007, mais demandé 25 nouveaux postes pour l'exercice biennal suivant. La délégation américaine estime que la Caisse doit utiliser de façon rationnelle l'intégralité des ressources allouées avant de demander du personnel et des fonds supplémentaires.

27. Étant donné l'importance des avoirs de la Caisse et le nombre de ses participants, un contrôle efficace est indispensable. C'est pourquoi le Bureau des services de contrôle interne devrait établir une présence permanente au secrétariat de la Caisse en y affectant des vérificateurs spécialistes des domaines voulus.

28. Sur la question d'effectuer, à titre exceptionnel et gracieux, un versement ponctuel au profit des retraités équatoriens, la délégation américaine s'accorde avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à penser qu'un tel versement créerait un fâcheux précédent et violerait les Statuts de la Caisse des pensions ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale. De plus, il irait à l'encontre du principe du remplacement du revenu, qui est d'une importance capitale. La délégation américaine s'inquiète du bien-être des anciens fonctionnaires de l'ONU mais n'estime pas que la situation des 79 pensionnés équatoriens constitue un « cas humanitaire ». Compte

tenu de la largesse avec laquelle le montant des pensions est calculé, ces personnes doivent être considérées comme aisées quel que soit le niveau de vie retenu comme référence, y compris celui des Équatoriens. Toutes les personnes concernées ont choisi la filière dollar et ont donc perçu leur pension dans cette devise au cours de la période de fluctuation de la monnaie équatorienne qui a précédé la dollarisation de l'économie. Pour toutes ces raisons, la situation n'exige pas de versement de la part du Fonds de secours, même si certains cas individuels méritent peut-être d'être examinés par la Caisse des pensions. Par conséquent, les États-Unis rejettent fermement la demande du Comité mixte.

29. **M^{me} Sánchez Izquierdo** (Équateur) rappelle qu'après la grave crise économique et financière que son pays a connue en 1999 et 2000, le Gouvernement a adopté une politique de dollarisation d'urgence qui s'est soldée par une inflation galopante et une flambée des prix. Auparavant, les retraités de l'ONU équatoriens bénéficiaient d'un pouvoir d'achat acceptable. En revanche, après la dollarisation, leur pension a souffert non seulement de la situation économique intérieure mais aussi du fait que la Caisse des pensions n'a pas procédé à l'ajustement qui s'imposait pour atténuer les effets néfastes de cette situation.

30. Le principe sous-jacent au système d'ajustement des pensions réside dans la garantie que le pouvoir d'achat des fonctionnaires internationaux ne diminuera pas lorsqu'ils partiront à la retraite. Naturellement, lorsque les règles et le règlement applicables ont été établis, personne ne pouvait prévoir que certaines circonstances conduiraient un pays à renoncer à sa monnaie au profit d'une devise étrangère. Ainsi, par le passé, plusieurs mesures exceptionnelles ont été prises sur la base des rapports et des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale et du Comité mixte, comme l'adoption et la révision ultérieure de la formule de Washington. Dans le cas considéré, néanmoins, diverses raisons ont été invoquées pour justifier le refus d'accorder un traitement semblable aux retraités équatoriens.

31. En 2004, lorsque l'Assemblée générale a évoqué la question pour la première fois dans sa résolution 59/269, le Comité mixte de la Caisse des pensions n'a pu convenir d'une proposition concrète et le Comité consultatif n'a pas donné d'avis. Aujourd'hui, huit ans après la crise économique, le Comité mixte a

finaleme nt préconisé une mesure spéciale pratiquement envisageable. L'Équateur espère que le versement ponctuel dont il est question compensera, tout au moins en partie, les difficultés financières auxquelles font face les 79 retraités de l'Organisation qui résident actuellement sur son territoire.

32. **M. Torres Lépori** (Argentine), prenant la parole au nom également du Brésil, salue les améliorations apportées à la présentation du rapport du Comité mixte de la Caisse des pensions. Il souhaite savoir si les 14 postes qui étaient vacants au 15 octobre 2007 ont été pourvus et demande où en est le recrutement du Directeur du Service de la gestion des placements, qui doit remplir les critères fixés par le Comité consultatif.

33. Le représentant de l'Argentine se félicite que l'Organisation internationale pour les migrations ait été admise comme nouvelle organisation affiliée à la Caisse, en application de la résolution 61/240 de l'Assemblée générale, dans laquelle le Comité mixte a aussi été invité à présenter une mesure spéciale pratiquement envisageable qui permette d'atténuer comme il convient les conséquences préjudiciables de la dollarisation en Équateur, l'orateur remerciant le Comité mixte de s'être dûment acquitté de la tâche qui lui avait été confiée. Si la mesure proposée, à savoir effectuer un versement ponctuel à titre gracieux, n'est pas totalement satisfaisante, elle n'en demeure pas moins l'option présentant le plus de chances d'être adoptée par consensus par l'Assemblée générale. L'Argentine soutient donc cette mesure et engage les autres États Membres à en faire de même.

34. En vertu du principe Noblemaire, la rémunération des fonctionnaires internationaux est calculée sur la base du barème des traitements de la fonction publique nationale la mieux rémunérée. Le représentant de l'Argentine attend avec intérêt de continuer à débattre de ce principe dans le cadre de consultations officieuses. Il n'est pas d'accord avec plusieurs observations faites par le Comité consultatif et estime par ailleurs que le Président du Comité mixte a trop insisté sur certaines questions et pas assez sur d'autres lorsqu'il a présenté le rapport de cet organe.

35. **M. Kishimoto** (Japon) dit que le rapport du Comité mixte de la Caisse des pensions fait état de la position dûment réfléchie du Comité sur la question de savoir comment gérer la croissance des avoirs de la Caisse dans le contexte d'un marché complexe d'envergure mondiale. À l'évidence, la Caisse ne

pourra faire face à ses obligations futures que si elle parvient à préserver ses avoirs, aussi la délégation japonaise partage-t-elle l'inquiétude du Comité consultatif quant au fait qu'un versement ponctuel au profit des retraités équatoriens créerait un précédent et exposerait la Caisse à d'autres demandes comparables à l'avenir. En outre, le système d'ajustement des pensions ne saurait être affecté par la situation économique d'un pays. En conséquence, le Japon est contre la mesure proposée.

*Centre du commerce international
CNUCED/OMC (A/62/6 (Sect. 13)/Add.1
et A/62/7/Add.10)*

*Accord supplémentaire entre l'Organisation
des Nations Unies et la Fondation Carnegie
concernant l'usage des locaux du Palais
de la Paix à La Haye (A/62/7/Add.8 et A/62/496)*

*Demande de subvention pour l'Institut
des Nations Unies pour la recherche
sur le désarmement présentée suivant
les recommandations de son conseil
d'administration concernant le programme
de travail de l'Institut pour 2008-2009
(A/62/7/Add.5 et A/C.5/62/3)*

*Situation financière de l'Institut international
de recherche et de formation pour la promotion
de la femme (A/62/7/Add.12 et A/62/509)*

*Construction d'installations de conférence
supplémentaires au Centre international
de Vienne (A/62/7/Add.9 et A/62/358)*

*Construction de nouveaux locaux à usage
de bureaux à la Commission économique
pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/62/7/Add.11
et A/62/487)*

36. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC (A/62/6 (Sect. 13)/Add.1), rappelle que depuis que le Centre du commerce international est devenu un organisme commun de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), chaque institution prend en charge 50 % de son budget ordinaire. Le montant total des ressources prévues pour l'exercice biennal 2008-2009

s'élève à 68 680 900 francs suisses, avant réévaluation des coûts, soit un accroissement net de 0,4 % par rapport à l'exercice biennal précédent. Cet accroissement reflète principalement l'effet-report des trois postes de la catégorie des administrateurs approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 et une augmentation nette de 159 300 francs suisses visant à financer quatre nouveaux postes de la catégorie des administrateurs et le reclassement, compensé par la suppression de trois postes d'agent des services généraux, d'un poste de la classe P-2 à la classe P-4. Elle appelle l'attention sur le paragraphe 13.25 du rapport, où est décrit le changement de processus de gestion en cours au Centre du commerce international.

37. Abordant le rapport du Secrétaire général sur l'accord supplémentaire entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie concernant l'usage des locaux du Palais de la Paix à La Haye (A/62/496), elle rappelle que l'accord initial conclu en 1946 avait été modifié à plusieurs reprises, la dernière modification ayant été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/222.

38. Un projet d'accord supplémentaire portant amendement des articles II et IV a été proposé (voir annexe au document A/62/496) sur la base des consultations tenues récemment entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie. Conformément à cet accord, la contribution annuelle de l'ONU à la Fondation Carnegie augmentera de 13 % pour atteindre 1 152 218 euros. Un certain nombre de dispositions relatives à l'utilisation du Palais de la Paix sont également prévues et la date d'entrée en vigueur de l'accord amendé est fixée au 1^{er} juillet 2006. La Fondation Carnegie a été informée que les modifications proposées à l'accord devraient être approuvées par l'Assemblée générale.

39. La révision de la contribution annuelle de la Fondation qui est proposée entraînerait des dépenses supplémentaires au chapitre 7 estimées à 251 200 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et à 552 000 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009. Les décisions que doit prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 12 du rapport.

40. En ce qui la note du Secrétaire général sur la demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de l'Institut

pour 2008-2009 (A/C.5/62/3), elle rappelle que la demande de subvention doit être présentée à l'Assemblée générale pour examen et approbation chaque année au titre du projet de budget-programme de l'exercice biennal en question. L'Assemblée générale a donc été invitée à approuver pour l'UNIDIR une subvention d'un montant de 485 500 dollars avant réévaluation des coûts, qui sera prélevé sur le budget ordinaire de l'exercice biennal 2008-2009. Les crédits correspondants ont été ajoutés au projet de budget-programme pour 2008-2009 au titre du chapitre 4 et les décisions que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 6 de la note.

41. Présentant le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/62/509), elle rappelle que, dans sa décision 61/555 et sa résolution 61/273, l'Assemblée générale avait décidé, à titre exceptionnel, d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 190 000 dollars et 367 800 dollars, respectivement, au titre du financement de l'Institut, sous réserve d'un remboursement intégral, en attendant le versement de contributions volontaires.

42. La section II du rapport fait le point de la situation financière de l'Institut en 2006-2007. Comme l'indique le tableau 1, le solde du Fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2007 s'élève à 643 600 dollars. Le solde en fin d'exercice de 85 800 dollars sera, une fois autorisé le montant de 557 800 dollars après remboursement intégral des montants approuvés au titre des engagements, reporté sur l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2008. La section III donne un aperçu de la situation financière de l'Institut pour 2008. Son budget de fonctionnement, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration, est estimé à 1,5 million de dollars. À cet égard, elle est heureuse d'informer le Comité que les contributions fermes pour le premier trimestre de 2008 pourraient sensiblement dépasser le montant de 423 000 dollars indiqué au paragraphe 10 du rapport. Cette situation positive résulte des efforts déployés par l'Institut pour assurer la viabilité du financement de ses activités de base, grâce notamment à la stratégie de mobilisation de ressources à moyen terme. L'Institut a également conclu avec la Fondation des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux un accord de collecte de fonds. Les décisions que doit prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 16 du rapport.

43. Abordant le rapport du Secrétaire général sur la construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne (A/62/358), elle signale que les travaux s'achèveront à la fin de 2007 et que l'installation des équipements techniques se terminera à la mi-2008. Les locaux seront pleinement utilisables dès le 1^{er} janvier 2009. Le paragraphe 6 du rapport contient des informations sur le projet de désamiantage en cours, et les décisions que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 7.

44. Enfin, en ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba (A/62/487), elle appelle l'attention sur les paragraphes 4 à 7, où il est question des retards survenus dans l'exécution du projet qui doit maintenant se terminer en août 2010 et de l'augmentation de son coût. Les sections IV et V du rapport contiennent des précisions sur les dépenses supplémentaires au titre de la sécurité et de la construction et le tableau 3 donne un aperçu du coût révisé du projet. Le financement supplémentaire demandé s'élève à environ 1,8 million de dollars, ce qui porte le coût total du projet à 14 333 100 dollars. Sur la base des prévisions de dépenses pour chaque année (énoncées dans l'annexe au rapport), une demande d'ouverture de crédits a été sollicitée au titre des chapitres 32, 33 et 35 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Les décisions que doit prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 15.

45. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports correspondants du Comité consultatif (A/62/7/Add.10, Add.8, Add.5, Add.12, Add.9 et Add.11), appelle l'attention sur le paragraphe 6 du rapport du Comité consultatif sur le Centre du commerce international CNUCED/OMC (A/62/7/Add.10). Sous réserve des recommandations visées à ce paragraphe, l'Assemblée générale pourrait souhaiter c de budget au titre du chapitre 13 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

46. Passant à l'accord supplémentaire entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie sur l'utilisation du Palais de la Paix, il appelle l'attention sur les paragraphes 2 à 5 du neuvième rapport du Comité consultatif

(A/62/7/Add.8), dans lequel le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les décisions que lui soumet le Secrétaire général au paragraphe 12 a), b) et c) de son rapport (A/62/496).

47. Le rapport du Comité consultatif sur la demande de subvention pour l'UNIDIR figure dans le document A/62/7/Add.5. Conformément à la résolution 60/248 de l'Assemblée générale, la demande porte sur l'ensemble de l'exercice biennal 2008-2009 et correspond aux ressources prévues dans le projet de budget-programme pour cet exercice biennal. Lors de l'examen de la demande, le Comité consultatif a eu un échange de vues avec des représentants de l'Institut sur la nécessité de continuer à prélever la subvention sur le budget ordinaire, compte tenu de la situation financière relativement saine de l'Institut s'agissant de contributions volontaires. Le Comité a été informé que la demande de subvention visait surtout à assurer l'indépendance du Directeur de l'Institut, fait très hautement significatif en raison de la nature politique des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Le Comité consultatif recommande donc que soit approuvée la demande de subvention de 485 500 dollars pour l'UNIDIR au titre de l'exercice 2008-2009.

48. Présentant le rapport du Comité consultatif sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/62/7/Add.12), il signale que le Comité consultatif a noté que l'Institut avait adopté une stratégie de mobilisation des ressources à moyen terme pour la période 2008-2009 visant à trouver les fonds nécessaires à la réalisation de ses activités de base auprès des États Membres et du secteur privé et à instaurer des partenariats stratégiques et des collaborations avec d'autres organisations. Le Comité consultatif prend note d'une tendance encourageante qui témoigne de la volonté renouvelée des États Membres de soutenir l'Institut, se réjouit de l'amélioration de la situation financière de l'Institut et félicite le Conseil d'administration de son volontarisme et des efforts qu'il a faits en faveur de cette stabilité.

49. Passant à la construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne, il appelle l'attention sur le paragraphe 3 du rapport du Comité consultatif (A/62/7/Add.9). Le Comité consultatif se félicite de l'inclusion dans le rapport du Secrétaire général d'informations sur le

désamiantage et recommande à l'Assemblée générale de prendre note de ce rapport.

50. En conclusion, il appelle l'attention sur le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif sur la construction de locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (A/62/7/Add.11), dans lequel le Comité note que le Secrétaire général a demandé des crédits pour financer le solde des dépenses supplémentaires, soit 1 849 000 dollars (après déduction des contributions du personnel). Le Comité consultatif note également que la Commission collabore avec les autorités locales concernant la construction d'une nouvelle voie d'accès publique et que la municipalité d'Addis-Abeba demeure optimiste quant aux délais de construction de la voie, mais qu'on en est toujours au même point. Si la CEA doit construire la voie d'accès, il en résultera des dépenses supplémentaires pour l'ONU. Le Secrétaire général doit donc s'employer activement à mener à terme les négociations sur cette question dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder le projet de construction.

51. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les mesures proposées aux alinéas a) et b) du paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général (A/62/487). Dans le même temps, le Comité est d'avis qu'il faudra prendre des mesures de contrôle des dépenses afin d'éviter des dépassements de coût par rapport au projet de budget actuel.

52. **M. Hussain** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe continue d'appuyer les travaux de la Cour internationale de Justice et se félicite de l'accord supplémentaire entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie concernant l'utilisation du Palais de la Paix à La Haye. Les précisions sur l'espace à allouer à la Cour et les modalités de réaménagement de cet espace aideront la Cour – il faut l'espérer – à se prononcer sur toute autre modification qui serait nécessaire. Le Groupe souscrit aux amendements prévus à l'accord supplémentaire et décidera de ce qu'il y a lieu de faire à propos des dépenses supplémentaires au titre du budget-programme pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009.

53. Le Groupe prend note du rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba (A/62/487) et estime

que les ressources demandées sont essentielles pour couvrir les besoins supplémentaires liés à la sûreté et à la sécurité, à l'installation des ascenseurs et du circuit d'alimentation électrique, au réaménagement du projet et à la hausse des coûts. Tout doit être fait pour s'en tenir au budget et achever le projet au plus tard en 2010.

54. Le Groupe prend note également du rapport sur l'état d'avancement des travaux de construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne (A/62/358) et examinera le rapport du Secrétaire général dans le cadre du chapitre 32.

55. Abordant le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) (A/62/509), le Groupe exprime sa profonde gratitude au Directeur et au Conseil exécutif de l'Institut dont les efforts ont permis d'assurer à celui-ci un financement viable. Il adresse également ses vifs remerciements aux pays qui ont versé des contributions volontaires. À présent que sa stabilité financière est assurée, l'Institut pourra exécuter les nombreux projets prévus. Pour éviter des difficultés financières ultérieures, il doit redoubler d'efforts en matière de mobilisation de ressources et veiller à ce que les contributions volontaires soient versées.

56. Le Groupe se félicite également des contributions volontaires annoncées pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du travail utile qu'il effectue. En ce qui concerne la demande de subvention pour l'Institut présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2008-2009 (A/C.5/62/3), il appuie l'approbation du montant total de 485 500 dollars devant être prélevé sur le budget ordinaire au titre de l'exercice biennal 2008-2009.

57. Enfin, le Groupe prend note du rapport du Centre du commerce international CNUCED/OMC (A/62/6 (Sect. 13)/Add.1) et appuie les activités prévues pour la période 2008-2009. Il se félicite de ce que le sous-programme 6 soit axé sur l'aide aux pays les moins avancés et les petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables et qu'une attention toute particulière soit accordée aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

58. **M. Ramos** (Portugal), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que celle-ci sait gré au Gouvernement autrichien d'assumer le gros du coût de financement du projet de construction en cours au Centre international de Vienne et du désamiantage en particulier. Elle se félicite également de l'attribution par le Gouvernement éthiopien à la CEA d'un terrain supplémentaire et entend voir cette coopération se poursuivre. Enfin, elle remercie le Gouvernement néerlandais de continuer à assurer l'entretien du Palais de la Paix à La Haye par l'intermédiaire de la Fondation Carnegie et salue l'heureux aboutissement des négociations sur l'accord supplémentaire.

59. **M. Lithgow** (République dominicaine), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit que le Groupe réaffirme l'importance du rôle de l'INSTRAW en tant que seul institut du système des Nations Unies spécialement chargé de la recherche et de la formation en matière d'égalité entre les sexes et de promotion de la femme.

60. Bien qu'en proie à des difficultés financières depuis des années, l'Institut est parvenu à mieux se faire connaître et à s'assurer une plus grande stabilité financière. Sa directrice, M^{me} Carmen Moreno, mérite d'être félicitée pour les activités de mobilisation de fonds et les efforts qu'elle déploie pour renforcer la collaboration de l'Institut avec des organismes compétents des Nations Unies.

61. Le Groupe de Rio se réjouit du soutien apporté par les gouvernements aux travaux de l'Institut et félicite le Conseil d'administration de l'INSTRAW pour son excellent encadrement. Il sait particulièrement gré au Conseil d'avoir approuvé un cadre stratégique pour 2008-2011 et un plan de travail dont la mise en œuvre suscitera des débats sur les migrations internationales et le développement ainsi que le financement du développement. Le Conseil a également approuvé le budget de fonctionnement pour 2008, qui a été élaboré en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

62. Le Groupe de Rio note que le montant des recettes du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de base pour l'exercice biennal 2006-2007 suffit à rembourser les montants de 190 000 dollars et de 367 800 dollars autorisés par l'Assemblée générale dans sa décision 61/555 et sa résolution 61/273, respectivement. Il prend note du rapport du Secrétaire général et souscrit aux recommandations contenues

dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires correspondant (A/62/7/Add.12).

63. **M. Debabeche** (Algérie), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que ce dernier s'inquiète que les travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux supplémentaires à la CEA n'aient pas encore démarré; il espère toutefois que la signature de l'additif à l'accord de siège accélérera l'exécution du projet. Le Groupe se félicite de la collaboration entre la CEA et les autorités locales concernant la construction d'une nouvelle voie d'accès publique et espère qu'elle sera terminée avant que la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux ne soit entamée.

64. Le Groupe s'inquiète de la révision continue du projet de construction et craint qu'il ne soit pas mené à bien avant août 2010. À cet égard, il convient avec le Comité consultatif que des mesures de contrôle des coûts doivent être adoptées pour ne pas qu'il y ait d'autres dépassements. Il déplore que le coordonnateur du projet n'ait pu arriver à la CEA qu'en avril 2007.

65. Le Groupe note que l'avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre général a été lancé et se dit convaincu que le choix se fera selon les règles de passation des marchés de l'Organisation. Il se félicite également de la décision d'engager un architecte local pour la phase de construction, puisque le fait de n'avoir pas à s'attacher les services d'un architecte international représente un gain de temps et d'argent. Enfin, il se réjouit de constater qu'on prévoit de recruter un métreur indépendant pour superviser les travaux pour le compte du Siège. On espère que les trois recrutements permettront de démarrer les travaux de construction plus tôt.

66. Le Groupe accorde une grande importance au renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel de l'ONU; les besoins en matière de sécurité doivent être dûment inscrits au budget et ne doivent pas être financés en utilisant les ressources existantes. Il note que le Secrétaire général estime à 25 le nombre d'agents de sécurité supplémentaires qu'il faudra pour assurer une sécurité efficace sur le site du chantier et que le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions de dépenses nécessaires indiquées aux alinéas a) et b) du paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général (A/62/487).

67. En conclusion, le Groupe se félicite du repositionnement de la CEA. Les réformes renforceront sa présence sous-régionale et accentueront son rôle dans l'amélioration de la coordination entre les organismes des Nations Unies et d'autres organes. Le Groupe est favorable à l'idée de créer d'autres postes rendus nécessaires par le repositionnement de la CEA lors des consultations officieuses.

68. **M. Kassaye** (Éthiopie) dit que l'Éthiopie, en tant que pays hôte de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a pris toutes les mesures nécessaires pour que les travaux de construction de locaux supplémentaires à usage de bureaux soient achevés dans les délais prévus. Il est fermement convaincu que les divers privilèges accordés à la CEA en vertu de l'additif à l'accord de siège permettront d'assurer l'exécution du projet de manière efficace et rationnelle. Conscient des soucis exprimés dans le rapport du Secrétaire général (A/62/487) au sujet de la construction en temps voulu par la municipalité d'Addis-Abeba d'une nouvelle voie d'accès publique, son gouvernement fera tout pour accélérer la construction de ladite voie ainsi que l'exécution du projet de construction à la CEA.

69. Sa délégation se félicite de la décision d'engager un architecte local pour la phase de construction, une solution qui devrait permettre d'assurer la gestion du projet au jour le jour à un coût moindre, et appuie la proposition de recruter 25 agents de sécurité supplémentaires pour assurer une sécurité efficace sur la zone du chantier et dans le reste du complexe.

70. **M. Rashkow** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation se félicite de l'amélioration de la situation financière de l'INSTRAW et surtout du fait qu'il pourra entièrement rembourser le montant de 557 800 dollars que l'Assemblée générale avait autorisé à lui verser pour l'exercice 2006-2007. Compte tenu de la gravité de la situation financière qu'il a connue en 2007, il est rassurant de savoir que l'Institut n'a pas eu besoin une fois de plus d'une autre subvention pour clore ses activités de l'année et qu'il entamera l'exercice budgétaire 2008 avec un solde de 85 800 dollars, après remboursement des fonds dont le versement avait été autorisé.

71. Il félicite le Conseil d'administration de l'Institut d'avoir pris les mesures nécessaires pour parvenir à une plus grande stabilité financière et salue la décision du Conseil d'approuver une stratégie de mobilisation

des ressources à moyen terme pour 2008-2009 afin de trouver des ressources viables de financement de ses activités de base. Il importe au plus haut point que le Conseil d'administration maintienne ses activités de collecte de fonds et fasse en sorte que ses dépenses et son budget de fonctionnement correspondent à ses recettes. Le Conseil d'administration et le Directeur doivent réviser le programme de travail de l'Institut en conséquence si les contributions volontaires prévues ne répondent pas aux attentes.

72. Sa délégation a des problèmes avec le plan de travail et le budget de fonctionnement de 2008 correspondant (1 541 000 dollars) approuvé par le Conseil d'administration, surtout parce que les prévisions de recettes de 2008, soit 1 485 492 dollars, semblent très optimistes. Il a tout de même été encouragé d'apprendre au paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif correspondant (A/62/7/Add.12) que les contributions fermes pour 2008 au titre du financement des activités de base pourraient être vraisemblablement plus élevées que les chiffres cités dans le rapport du Secrétaire général (A/62/509), et il espère que l'Institut sera en mesure de confirmer cette information.

73. Sa délégation exhorte l'Assemblée générale à louer les progrès faits par l'Institut dans la voie d'une plus grande stabilité financière et lance à nouveau un appel aux États Membres pour qu'ils continuent de verser des contributions volontaires à l'Institut afin de l'aider à poursuivre ses activités.

74. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) bénéficie de subventions prélevées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies depuis un certain nombre d'années. Sa délégation s'y oppose et propose que l'Institut soit financé exclusivement à l'aide de contributions volontaires. Si les contributions qu'il reçoit ne suffisent pas, c'est le moment pour lui d'examiner s'il répond aux besoins des donateurs et s'il jouit d'un avantage comparatif par rapport à d'autres organismes.

75. Sa délégation se félicite de ce que le Gouvernement ait attribué un terrain supplémentaire à la CEA pour son projet de construction. Elle est préoccupée toutefois par le fait que les retards survenus dans la phase de conception et les dépenses supplémentaires relatives à la sécurité et à la sûreté et à des éléments de construction imprévus font que le coût global du projet dépasse de près de 3 millions de

dollars la demande initiale d'ouverture de crédits d'un montant de 11 383 300 dollars. Elle compte sur le Secrétaire général pour signer avec le pays hôte un accord permettant d'ouvrir une voie d'accès à la zone du chantier sans coût supplémentaire pour l'Organisation. Elle appuie également l'appel lancé par le Comité consultatif en faveur de l'adoption de mesures de contrôle des coûts pour que le montant du projet ne dépasse pas le budget actuel prévu, qui s'élève à 14 333 100 dollars. Des mesures strictes de contrôle des coûts et surveillance sont nécessaires pour assurer la discipline et la transparence budgétaires.

76. **M. Romero-Martínez** (Honduras) dit que sa délégation appuie le rapport du Comité consultatif sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) (A/62/7/Add.12) et se félicite de l'intérêt porté par les États Membres aux travaux de l'Institut.

77. S'exprimant en sa qualité de Président de l'Institut, il signale que le Conseil d'administration a tout fait pour internationaliser les activités de l'Institut qui exécute des projets sur l'ensemble de l'hémisphère Sud et qu'à sa dernière réunion, en octobre 2007, il avait approuvé la nomination d'un administrateur

à Addis-Abeba pour élaborer et promouvoir des projets en Afrique.

78. La situation financière de l'Institut s'est améliorée progressivement et il est heureux de confirmer que l'Institut sera en mesure de rembourser les fonds reçus au titre de subventions ou de prêts d'ici à la fin de 2007 et qu'il n'aura pas à faire appel aux ressources du budget ordinaire. Il exhorte tous les États Membres à verser des contributions à l'Institut le plus tôt possible pour qu'il puisse poursuivre ses objectifs.

79. **M. Yamada** (Japon) dit que le Statut de l'INSTRAW stipule clairement que l'Institut fonctionne sur la base de contributions volontaires. Sa délégation formule de sérieuses réserves au sujet des subventions qui nuisent à la saine gestion des ressources de l'ONU et à la discipline financière.

80. Sa délégation se félicite de l'amélioration de la situation financière de l'Institut qui ressort des rapports du Secrétaire général (A/62/509) et du Comité consultatif (A/62/7/Add.12) et encourage vivement l'Institut à préserver cette situation au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

La séance est levée à midi.